



Aliette® GREEN

FONGICIDE

- ✓ Contre le dépérissement dû au *Phytophthora* sur les arbres et arbustes d'ornement,
- ✓ Contre le *Pythium* dans les gazons de graminées.

Contient 80% (800 g/kg) de fosétyl-Aluminium sous forme de granulés dispersibles dans l'eau (WG).

Action systémique

10 x 1 kg e

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL



Aliette® GREEN

FONGICIDE

- ✓ Contre le dépérissement dû au *Phytophthora* sur les arbres et arbustes d'ornement,
- ✓ Contre le *Pythium* dans les gazons de graminées.

Contient 80% (800 g/kg) de fosétyl-Aluminium sous forme de granulés dispersibles dans l'eau (WG).

Action systémique

10 x 1 kg e

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

ARTICLE 79440405



ATTENTION

ALLETTE® GREEN
AMM N° 2120171

Contient : 80% (800 g/kg) de fosétyl-Aluminium
Défendeur d'AMM :
BAYER S.A.S. (69)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280 Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau et prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour limiter les risques d'eutrophisation.

Délai de rentrée : 24 heures.

PREMIERS SOINS

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com

En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

ALLETTE GREEN - 10 x 1 kg - FR - FR799902431

Bayer SAS

Activité Espaces Verts

16 rue Jean-Marie Leclair

CS 90106

69266 LYON CEDEX 09

FRANCE

© Marque déposée Bayer.

Bayer Service **infos** Espaces Verts
0 800 008 401 Service & appel gratuits

Bayer

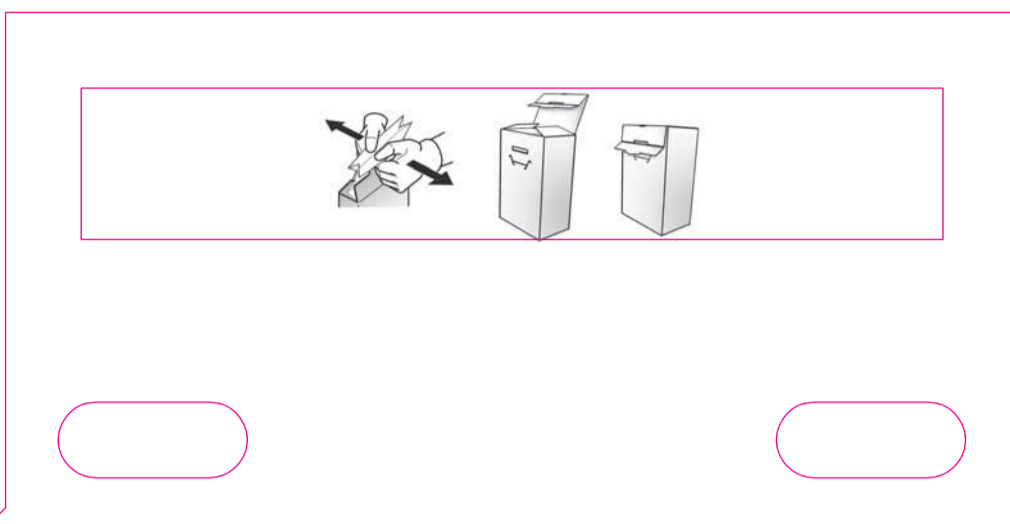
Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr



2 370047 900361 8

REEMPLOI DE
L'EMBALLAGE
INTERDIT





Caractéristiques

Aliette® Green est un fongicide préventif doté d'une systémie ascendante et descendante. Grâce à son action directe sur le champignon et à la stimulation des défenses naturelles du végétal, Aliette® Green permet de lutter efficacement contre les maladies liées à *Phytophthora* et au *Pythium* notamment. Aliette® Green est utilisable sur les arbres et arbustes d'ornement (pleine terre ou contenueurs) et les gazons de graminées.

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Cultures ornementales :

Usage	Maladies nom commun (nom latin)	Techniques de traitement	Dosage Aliette® Green	Nombre de traitements maximum autorisés
Cultures ornementales*	Dépérissement (<i>Phytophthora cinnamomi</i> , <i>Phytophthora cactorum</i>).	Incorporation au substrat	200 g/m² (pour container uniquement)	3 applications maximum par an (arrosage 3 max, trempage 1 max, incorporation 1 max)
		Arrosage du sol	10 g/m² dans 10 litres d'eau	
		Trempage des boutures	Boutures non racinées : 500 g/hl (5 g/l) Boutures racinées : 250 g/hl (2,5 g/l)	

*exclusivement sur arbres et arbustes d'ornement

Gazons :

Usage	Maladies nom commun (nom latin)	Technique de traitement	Dosage Aliette® Green	Volume de bouillie	Programme de traitement
Gazons de graminées	<i>Pythium</i> (<i>Pythium arhenomanes</i> , <i>P. vanderpolii</i> , <i>P. graminicola</i> , <i>P. perillium</i> , <i>P. aphanidermatum</i>).	Traitement par pulvérisation des parties aériennes	24 kg/ha ou 2,4 g/m ²	400 à 500 l/ha	1 traitement toutes les 3 semaines dans la limite de 3 applications par an

Conditions d'emploi

Préparation de la bouillie

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Verser la dose d'Aliette® Green nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

Programme de traitement

Dépérissement lié à *Phytophthora* :

1 - Arbres et arbustes d'ornement en contenueurs :

Aliette® Green peut s'utiliser en arrosage au sol à la dose de 10 g/m² (apporté dans 10 litres d'eau). L'application par arrosage peut être renouvelée 2 fois pendant la période de sensibilité maximale de la culture. En moyenne 3 traitements par an permettent d'assurer une protection complète. La quantité de bouillie à apporter est fonction du volume du container et des besoins en eau de la plante. Cette quantité peut être réduite si un arrosage doit suivre le traitement. Une autre technique consiste à **incorporer Aliette® Green au substrat** lors de la préparation du terreau, à raison de 200 grammes par m³. En cas de forte attaque, compléter deux mois après l'incorporation par des arrosages au sol pendant l'été à la dose de 10 g/m² (2 arrosages maximum). La durée de protection est alors de 2-3 mois. Il est également possible de procéder au **trempage des boutures** :

- Boutures non racinées : trempage de 2 heures dans une solution à 5 g/l d'Aliette® Green.
- Boutures racinées : trempage d'1/2 heure à 1 heure dans une solution à 2,5 g/l d'Aliette® Green.

2 - Arbres et arbustes d'ornement en pleine terre : effectuer un arrosage au pied de chaque arbre à raison de 10 g/m² de produit apporté dans 10 litres d'eau.

***Pythium* des gazons de graminées :**

Une quarantaine d'espèces de *Pythium* sont aujourd'hui identifiées et bon nombre d'entre elles peuvent être pathogènes pour les gazons de graminées. Principales espèces sensibles à Aliette® Green :

- Pythium aphanidermatum*
- Pythium graminicola*
- Pythium arhenomanes*
- Pythium perillium*
- Pythium vanderpolii*

Pour lutter contre *Pythium aphanidermatum*, effectuer un traitement préventif dès que les conditions climatiques favorables sont réunies, températures journalières dépassant les 30°C, soit une température nocturne supérieure à 20°C et une humidité relative comprise entre 75 et 80%. L'application doit être renouvelée tous les 21 jours à la dose de 24 kg/ha d'Aliette® Green. Toutefois d'autres espèces de *Pythium* peuvent affaiblir le gazon à des périodes plus fraîches notamment si les conditions leur sont favorables (excès d'eau, feutre, excès d'azote). Faire une application tous les 21 jours à la dose de 24 kg/ha.

Recommandations particulières

Pour les cultures sous serre ou sous abri et pour tout végétal présentant une sensibilité particulière, procéder avant tout traitement généralisé à des essais préalable limités. Aliette® Green doit être utilisé seul. L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, BAYER SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Précautions à prendre et bonnes pratiques

Pour le stockage

- Conservé le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conservé hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Pour l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire. - Ne pas respirer le nuage de pulvérisation, ne pas avaler. - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact, laver abondamment à l'eau. - En cas de malaise ou d'accident, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). - Traiter en l'absence de vent. - Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve. - Ne pas pulvériser près des plans d'eau, cours d'eau et canaux d'irrigation.

En cas de déversement accidentel

- Se protéger (EP) et sécuriser la zone.
- Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
- Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.
- Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

UN

ALLETTE® GREEN - AMM N° 2120171
Contient : 80% (800 g/kg) de fosétyl-Aluminium
Défendeur d'AMM : BAYER S.A.S. (69)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
EUIH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

ATTENTION

P280 Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau et prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour limiter les risques d'eutrophisation.

Délai de rentrée : 24 heures.

PREMIERS SOINS

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.
Ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.
Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickdfs.com

En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Important :

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises.

Bayer Service **Infos** Espaces Verts
0 800 008 401 Service & appel gratuits

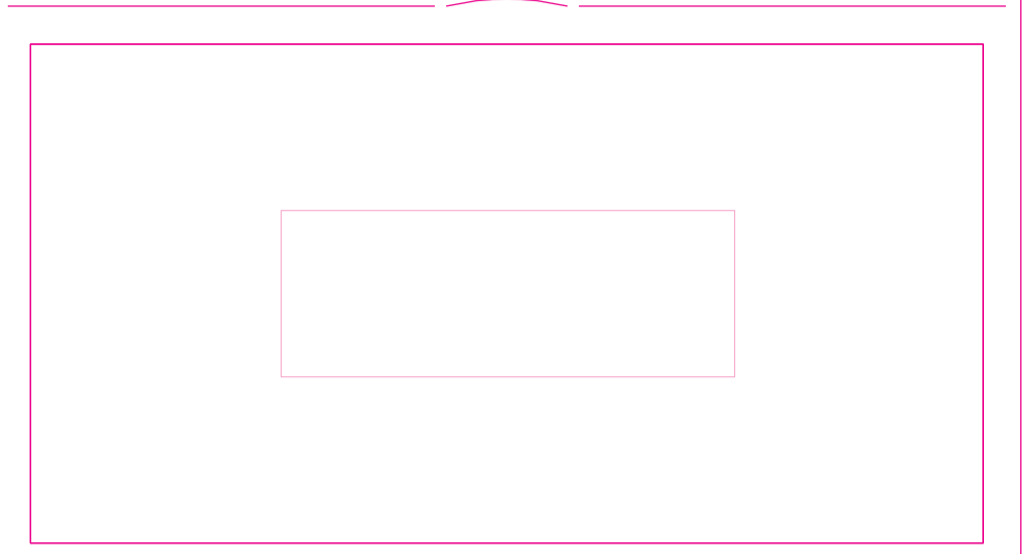
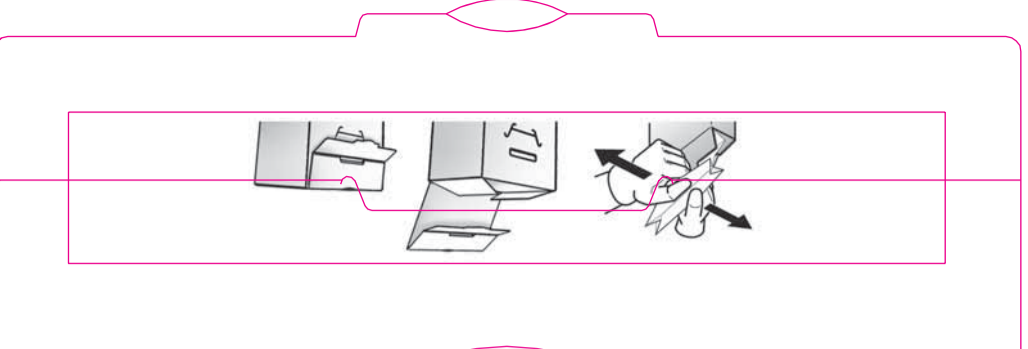
Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

UN

Espaces Verts UPI

3 700479 003614



BAYER

Aliette® GREEN

FONGICIDE

- Contre le dépérissement dû au *Phytophthora* sur les arbres et arbustes d'ornement,
- Contre le *Pythium* dans les gazons de graminées.

Contient 80% (800 g/kg) de fosétyl-Aluminium sous forme de granulés dispersibles dans l'eau (WG).

Action systémique

1 kg e

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Conservé les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine. - Après pulvérisation et avant de prendre les repas, retirer les vêtements de travail et se laver les parties du corps exposées. - Ne jamais vider les fonds de cuve et les eaux de rinçage dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau. - À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur. Les effluents peuvent être ainsi gérés dans un système reconnu par le Ministère de l'Environnement (Phytobac® N° PT 06010). - Éliminer les emballages en respectant la réglementation.

Pour protéger l'opérateur, porter :

* Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'au l'extérieur de la cuve et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cuve. Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac hermétique à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI	DANS UN MILIEU (à compléter en fonction du type de travail, voir l'article 08 212 20)			
	LIQUIDES ou PASTES (EPI 3)	SOLIDES ou PASTES (EPI 4)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 5)	SOLIDES ou PASTES (EPI 6)
LIQUIDES ou PASTES (EPI 3)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 3)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 4)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 5)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 6)
LIQUIDES ou PASTES (EPI 4)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 4)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 4)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 5)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 6)
LIQUIDES ou PASTES (EPI 5)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 5)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 5)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 5)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 6)
LIQUIDES ou PASTES (EPI 6)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 6)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 6)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 6)	LIQUIDES ou PASTES (EPI 6)

Collecte des emballages

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filiale ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur - Site : www.adivalor.fr - Email : infos@adivalor.fr - N° AZUR : 08 10 12 18 85

FR79402473J - ARTICLE 79440405

Bayer SAS
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE

TEMPERATURE DE TRANSPORT ET STOCKAGE
-20°C à 40°C
point gel maximum

Date de fabrication/ n° de lot : voir sur l'emballage

Bayer
© Marque déposée Bayer.